

L'inflation: une arme à double tranchant pour les assureurs

Accents | 04 juin 2025

Après une phase de forte inflation et de hausse des taux, le renchérissement en Suisse est depuis redescendu à un niveau assez bas. Si cela permet de stabiliser les coûts des sinistres, il faut aussi s'attendre à une baisse des produits des capitaux.

Après des années d'inflation négligeable, la Suisse a été touchée par une nette hausse des prix entre le premier trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023. Même si l'inflation est demeurée faible en comparaison internationale avec seulement quelques écarts à plus de 3 pour cent, elle dépassait néanmoins nettement la fourchette de 0 à 2 pour cent que la Banque nationale suisse (BNS) assimile à la stabilité des prix. Les banques centrales ainsi que la Banque nationale suisse ont répondu à l'inflation par le relèvement de leurs taux directeurs. Depuis le troisième trimestre 2023, l'inflation est repassée sous la barre des 2 pour cent et, à l'automne 2025, elle était déjà de nouveau inférieure à 5 pour cent.

Pour les assureurs dommages en particulier, cette hausse des prix a des répercussions très concrètes: du fait du renchérissement, les sinistres affichent des montants plus élevés que prévu. Les compagnies doivent donc constituer des provisions supplémentaires pour parer ce risque.

La hausse des coûts n'est répercutée que lentement

Parallèlement, les assureurs ne sont pas en mesure de répercuter immédiatement ces hausses des dépenses sur leurs recettes, car les primes ne peuvent être adaptées qu'avec un temps de retard. En outre, la concurrence est intense dans de nombreux secteurs. Toute répercussion sur la clientèle de cette augmentation des coûts ne saurait être sans conséquence. Du fait du libre jeu de la concurrence entre les différents prestataires, les primes des assurances de choses se sont dans l'ensemble inscrites à la baisse ces dernières années. D'après l'indice suisse des prix à la consommation de 2024, les produits d'assurance ont coûté en moyenne 8,9 pour cent de moins par rapport à il y a dix ans.

Ce phénomène s'observe particulièrement dans le cas des assurances des véhicules à moteur dont les tarifs ont reculé de 17,0 pour cent par rapport à 2014. Or, sur la même période, les prix des pièces détachées et des accessoires automobiles ont été majorés de 5,9 pour cent. En 2024, le remplacement de l'ameublement et des revêtements de sol s'est apprécié de 5,6 pour cent par rapport à il y a une dizaine d'année. Les assureurs ressentent donc directement les effets de l'inflation lorsque la facture du garagiste est plus salée à cause de la hausse des prix des pièces détachées ou lorsque le remplacement d'une vitre après une tempête est plus onéreux.

Au regard de la hausse des coûts des sinistres, il faut plutôt s'attendre à une hausse des primes dans un avenir proche, même si l'âpreté de la concurrence fixe des limites claires à de telles augmentations. Pour se démarquer de la concurrence, les assureurs s'efforcent donc de proposer une offre différenciante de produits et de services.

La normalisation des taux d'intérêt est un bon signe

Après une longue période de taux bas, le retour à un niveau de taux modérés, ni trop élevés ni trop bas, était une bonne nouvelle. Du fait des taux d'intérêt plus élevés, l'argent a enfin de nouveau un prix. Cela entraîne une allocation plus efficace des capitaux et se traduit par une amélioration des perspectives de rendement des placements.

Si l'inflation et les taux d'intérêt devaient de nouveau enregistrer une forte baisse, les assureurs risquent de ne plus pouvoir garantir de taux d'intérêt attractifs. Cela ne manquera pas d'entraîner alors un ralentissement de la demande de produits d'assurance-vie classiques.

Le taux de solvabilité, preuve de la résilience

Un nouvel épisode de faiblesse persistante des taux d'intérêt mettra également à rude épreuve l'activité de placement des assureurs. Le secteur suisse de l'assurance privée dispose toutefois d'une solide assise financière et de stratégies de placement adaptées aux risques. Son taux de solvabilité s'élève à 254 pour cent en moyenne, soit nettement au-dessus des 100 pour cent exigés par la loi.

Solvabilité

Taux d'intérêt

Gestion des risques

Inflation
